

CHALAIS INFO

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 10, MARS 2020

LÉGISLATURE 2017-2020



DANS CE NUMÉRO

- 3** Edito
- 4** PV de l'assemblée primaire
bourgeoise du 25 mars 2019
- 9** Inventaire du patrimoine bâti de Chalais
- 10** Réaménagement du village de Vercorin
- 11** Buvette de Sigeroulaz
- 12** Plan de scolarité 2020-2021
- 13** Comptes 2019 et budget 2020
de la Bourgeoisie



Assemblée primaire bourgeoisiale 2020

RENDEZ-VOUS LE 23 MARS

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée,
à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 23 mars 2020 à 20 h 00

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 25 mars 2019
2. Comptes de l'exercice 2019
 - ◀ Présentation
 - ◀ Rapport du réviseur qualifié
 - ◀ Approbation
3. Réaménagement du bâtiment de l'Étable à Sigeroulaz
 - ◀ Présentation
 - ◀ Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 50'000.–
4. Budget 2020 et plan financier pluriannuel
 - ◀ Présentation
 - ◀ Approbation
5. Nomination du réviseur qualifié pour la période 2021-2024 (Art. 83 al. 2 LCo)
6. Divers

A l'issue de l'assemblée, une raclette sera servie à tous les participants.

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

CHALAIS INFO sera distribué à tous les ménages de la Commune quelques jours auparavant.

ADMINISTRATION BOURGEOISIALE

SORTIE DES BOURGEOIS-ES

La traditionnelle sortie
biennale des bourgeois-es
aura lieu

dimanche
4 octobre 2020
au Crêt-du-Midi

Tous-tes les bourgeois-es
sont d'ores et déjà invité-es,
à réserver cette date.
Le programme détaillé sera
communiqué en temps
opportun.

Le Conseil bourgeoisial
et la Commission bourgeoisiale.

**SONT CONVOQUÉS À CETTE ASSEMBLÉE UNIQUEMENT
LES BOURGEOIS ET BOURGEOISES**

LA BOURGEOISIE, POINT DE SITUATION...

A l'aube de présider ma 16^e et dernière Assemblée primaire bourgeoise, il est temps de faire un point de situation.

FORÊTS, ALPAGES ET VIGNE

L'entretien et l'exploitation des forêts est assuré par le Triage forestier du Vallon qui s'autofinance par la vente des bois et les subventions cantonales et fédérales. Les alpages de Santa Maria et de l'Ar de Bran sont entretenus par les chevaux de Mme Natacha Favre. Celui de Sigeroulaz, par M. Pascal Micheloud, qui y fait paître ses ânes depuis quelques années. Le travail de la vigne est assumé par M. Jean-Louis Mathieu qui élève et fournit le vin estampillé «Bourgeoisie de Chalais». La Commune achète ce vin à la Bourgeoisie, pour l'offrir à de multiples occasions tout au long de l'année.

BÂTIMENTS

La cabane de l'Ar de Bran est exploitée par l'association des Amis de l'Ar de Bran qui la loue régulièrement à des fins touristiques. Son raccordement à l'électricité a grandement amélioré son confort. La cabane de Santa Maria vient d'être rénovée par un groupe de jeunes bourgeois qui l'utilise aujourd'hui à des fins privées. Télécabine de Vercorin SA exploite les bâtiments de Sigeroulaz. La Colonie a été l'objet de soins particuliers, durant les deux dernières années, pour plus de 90'000 francs. L'Étable, en particulier sa buvette, va subir une rénovation et un agrandissement qui vont débiter ce printemps. La Bourgeoisie va investir 1'250'000 francs afin d'y construire un restaurant au service du renouveau touristique de Vercorin. Quant aux maisons bourgeoises de Chalais et de Vercorin, elles sont louées par la Commune de Chalais. Les sociétés locales, tout comme la Commune, y tiennent très régulièrement leurs assemblées et séances de comités.

TERRAINS INDUSTRIELS

Tous les terrains bourgeoisiaux situés en zone industrielle sont loués sous forme de droits de superficie. Ceux-ci assurent l'essentiel du revenu de la Bourgeoisie, soit plus de 92'000 francs par an.

PERSPECTIVES FUTURES

Le projet de fusion des communes de Sierre - Chippis - Chalais - Grône est certainement une opportunité pour les bourgeoisies de donner du sens à leur existence. L'une des grandes craintes, révélée par les ateliers participatifs de la fusion, se trouve être la perte de l'identité villageoise. L'identité n'est-elle pas l'ADN de la Bourgeoisie? Rappelez-vous, à l'époque les bourgeoisies n'existaient pas. On parlait de communes et les citoyens de ces communes s'appelaient les communiers. C'étaient les gens du cru. Ce n'est que lorsque les «étrangers» (Suisses du village d'à côté) ont pu devenir citoyens que les bourgeoisies

se sont créées afin de conserver l'identité villageoise. Avec la fusion, l'histoire se répète un peu. L'extension de la Commune à des collectivités voisines fait craindre une perte identitaire que la Bourgeoisie peut contribuer à atténuer. Il n'est pas illusoire de penser que, si la fusion s'opère, la Bourgeoisie enregistrera un nombre important de demandes d'adhésion.

Cela étant, la Bourgeoisie doit, dès maintenant, se poser la question de sa gouvernance. Il est tout à fait clair que dans le cas d'une fusion des communes, les bourgeoisies resteront indépendantes. Dès lors, il n'est pas envisageable que le futur Conseil Municipal gouverne les Bour-

geoisies. Ces dernières, à l'instar de celle de Sierre, devront disposer de leur propre Conseil Bourgeoisial, composés d'élus bourgeois. Cette réforme doit être entreprise sans attendre, car même si la fusion ne se fait pas, il semble préférable que notre Bourgeoisie dispose de sa propre gouvernance. La question financière doit aussi être débattue. Il sera vraisemblablement difficile pour notre Bourgeoisie de se rendre indépendante de la Commune, mais il n'est pas interdit d'y réfléchir et d'être créatif, même dans ce domaine plutôt rigide. Je souhaite donc à cette Bourgeoisie d'avoir la capacité de se réinventer et, à la fin de cette année, je quitterai sa Présidence mais je garderai la fierté d'en faire partie.



Alain Perruchoud

Procès-verbal

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 25 MARS 2019

M. Alain PERRUCHOUD, Président, souhaite la bienvenue aux 49 participant-e-s et les remercie pour avoir bravé la brise nocturne et montré leur intérêt aux affaires bourgeoises.

La convocation a été portée à la connaissance des Bourgeois-es dès le 13 février 2019 par l'intermédiaire du pilier public. Elle a ensuite été relayée par le Bulletin Officiel N° 7 du 15 février 2019 et le **CHALAISINFO** N° 7, distribué à tous les ménages de la commune.

Il relève la présence de Mme Anne-Laure REY, représentante de la Fiduciaire FIDAG SA, organe de révision agréé, dont la présence est obligatoire pour l'approbation des comptes.

Avant de procéder à la lecture de l'ordre du jour, le Président propose MM. Claude-Alain ART et Michel PERRUCHOUD en qualité de scrutateurs. Ces derniers sont acceptés sans objection.

Le Président rappelle les points de l'ordre du jour de cette assemblée :

1. Approbation du protocole de l'Assemblée bourgeoise du 26 mars 2018
2. Comptes de l'exercice 2018
 - Présentation
 - Rapport du réviseur qualifié
 - Approbation
3. Projet de réaménagement du bâtiment de « L'Étable » et de rénovation de la Colonie à Sigeroulaz
 - Présentation
 - Approbation de la dépense de Fr. 1'200'000.- pour le réaménagement de « L'Étable »
 - Approbation de la dépense de Fr. 50'000.- pour la rénovation de la Colonie de Sigeroulaz
 - Approbation de l'emprunt de Fr. 900'000.- (Art. 17 1 e) LCo)

4. Budget 2019 et plan financier pluriannuel

-Présentation

-Approbation

5. Agrégation bourgeoise

6. Divers

L'ordre du jour n'est pas contesté et le Président débute la partie officielle.

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISALE DU 26 MARS 2018

La lecture du protocole, intégralement reproduit dans le **CHALAISINFO** N° 7, n'est pas demandée ; il est approuvé sans aucune observation.

2. COMPTES DE L'EXERCICE 2018

Avant de passer aux comptes proprement dits, M. Alain PERRUCHOUD présente et commente tout d'abord les résultats globaux de l'exercice écoulé.

Il passe ensuite en revue les rubriques les plus importantes et détaille précisément les charges d'entretien des bâtiments. Il explique le déplacement de Fr. 50'000.- pour la Colonie de Sigeroulaz des investissements aux frais de fonctionnement par le fait que les travaux entrepris sont plutôt des entretiens ordinaires.

La provision pour pertes sur débiteurs a été ajustée pour Fr. 19'000.- ; ce montant, réduit de la perte enregistrée de la location de l'entreprise SIGGEN & FURRER SA pour Fr. 5'130.- conduit à un résultat positif dans les charges.

La rubrique « Droits de superficie et locations » enregistre un montant supplémentaire de Fr. 6'000.- pour le rachat d'une servitude de non-bâtir et Fr. 7'200.- de Swisscom pour une servitude payée par erreur à la commune.

Fonctionnement	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Comptes 2016
Recettes	181'187.20	173'200.-	262'990.35	165'150.35
Dépenses	108'862.17	99'650.-	69'683.83	87'577.13
Marge d'autofinancement	72'325.03	73'550.-	193'306.52	77'572.22
Amortissements comptables	51'500.-	51'000.-	56'500.-	75'100.-
Investissements nets	.-	100'000.-	.-	40'000.-
Perte (-) / Bénéfice net (+)	(+) 20'825.03	(+) 22'550.-	(+) 136'806.52	(+) 2'473.22
Fortune	945'810.61		924'985.58	788'179.06

Finalement, l'exercice clôt avec un bénéfice de Fr. 20'825,03.

Au nom de la fiduciaire FIDAG SA, organe de contrôle, Mme Anne-Laure REY donne une lecture résumée du rapport de contrôle et de ses conclusions qui recommandent, sans réserve, l'approbation des comptes annuels.

Il n'y a pas de question complémentaire et les Bourgeois-es passent à l'approbation formelle des comptes de l'exercice écoulé.

Au vote, l'Assemblée approuve les comptes 2018, à l'unanimité.

3. PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT DE « L'ÉTABLE » ET DE RÉNOVATION DE LA COLONIE À SIGEROU LAZ

Présentation

Des projets de rénovation et d'agrandissement ont déjà été réfléchis à plusieurs reprises, car la buvette actuelle ne dispose pas de places intérieures suffisantes et ne répond pas aux attentes des clients, ni à celles des exploitants.

Le projet de construction d'un nouveau restaurant a été abandonné en raison de son coût.

Ce projet d'agrandissement permettra d'absorber la fréquentation accrue des lieux, tant l'été pour les promeneurs et les adeptes de la Forêt de l'Aventure que l'hiver pour le domaine skiable.

Le Président projette les plans de ces transformations (extension à l'ouest, création d'un sous-sol pour les locaux techniques et d'une terrasse au nord, création d'un local de rangement pour le matériel d'été) et apporte les explications détaillées sur les locaux prévus.

Pour ce réaménagement, qui apportera une valeur supplémentaire au site, les coûts sont estimés à Fr. 1'200'000.-, sur la base du devis de l'architecte.

Le financement des travaux sera assuré par les fonds propres de la Bourgeoisie de Chalais pour Fr. 300'000.- et par un emprunt bancaire pour le solde.

La location annuelle, encore à négocier, devrait varier entre Fr. 40'000.- à Fr. 50'000.-.

En ce qui concerne la Colonie de Sigeroulaz, les travaux de réfection ont déjà été partiellement entrepris durant cette année 2018 et un montant de Fr. 50'000.- a été imputé au compte de fonctionnement.

Il reste cependant des aménagements et améliorations plus importants pour remettre aux normes cette bâtisse (remplacement des fenêtres non isolées, mise aux normes OIBT de la partie électrique, remplacement des luminaires et des radiateurs électriques, remplacement des équipements de la cuisine, matériel complémentaire, mobilier et augmentation de la capacité de production d'eau chaude); ce qui nécessite un investissement supplémentaire de Fr. 50'000.- en 2019.

M. Francis RUDAZ se soucie des dispositions prises pour assurer l'accès des skieurs à la station intermédiaire qui se trouve en amont de la buvette.

M. Dominique PERRUCHOUD, Président du CA de la Société de la Télécabine de Vercorin SA, répond que la société est directement intéressée et particulièrement sensible à cet aspect; il faudra prévoir une piste pour amener les marchandises en rattrac, mais également penser à la traversée de la piste par les piétons.

Des réflexions sont en cours pour régler à satisfaction ces différents points.

Il n'y a pas de question supplémentaire et l'Assemblée primaire passe au vote.

Au vote, l'Assemblée approuve à l'unanimité

1. la dépense de Fr. 1'200'000.- pour le réaménagement de « L'Etable » et
2. la dépense de Fr. 50'000.- pour la rénovation de la Colonie de Sigeroulaz.

Au vote, l'Assemblée approuve, également à l'unanimité, la constitution d'un emprunt de Fr. 900'000.- destiné au projet de réaménagement de « L'Etable ».

4. BUDGET 2019 ET PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

Comme pour les comptes 2018, M. Alain PERRUCHOUD présente les résultats globaux de ce budget 2019 qui est relativement similaire à celui de l'année dernière.

Il reprend quelques explications pour les postes qui présentent des différences significatives (aménagements extérieurs de la Maison bourgeoise de Chalais, pas de sortie des bourgeois en 2019, intérêts bancaires sur la nouvelle dette).

Le plan financier pluriannuel 2020-2023, obligatoire, est communiqué avec toutes les réserves d'usage.

Le seul changement à prendre en compte concerne l'ajustement des amortissements et des intérêts en fonction des investissements qui seront réellement réalisés.

Au vote, l'Assemblée approuve le budget 2019, à l'unanimité.

5. AGRÉGATION BOURGEOISIALE

Cette année, aucune demande d'agrégation n'a été formulée.

6. DIVERS

M. Freddy DEVANTHERY mentionne l'accès aux 2 cabanes (Lardebran et Santa Maria), occupées à près de 80% durant l'hiver, qui est chaotique par le fait que la piste du Bisse n'a pas été ouverte cette année et que la dameuse n'y a pas fait un seul passage.

Par ailleurs, le coût du transport du matériel semble excessif (Fr. 400.-). Il demande d'y réfléchir et de trouver un arrangement entre la Bourgeoisie et la Télécabine.

M. Dominique PERRUCHOUD, Président du CA de la Télécabine, informe que le prix est conforme à la prestation. Par contre, il n'est pas opposé à en discuter.

M. Freddy DEVANTHERY signale que la Bourgeoisie pourrait exiger une location pour les pistes de ski empruntant ses propriétés. Il demande de mettre le sujet sur la table des négociations.

A la demande de M. Michel PERRUCHOUD, le Président répond que la délivrance de l'autorisation dépend de la Commission cantonale des constructions et que son attribution marquera le début des travaux.

A ce moment, l'ensemble des études, soumissions et autres travaux préparatoires seront terminés et l'agrandissement pourra démarrer immédiatement.

M. Francis RUDAZ adresse ses félicitations pour le bon entretien des alpages par les ânes.

M. Alain PERRUCHOUD clôt officiellement l'Assemblée à 20 h 45; il invite les participant-e-s à déguster la traditionnelle raclette, servie par les membres de la commission bourgeoise.

Avant le départ, les Bourgeois-es n'oublieront pas d'emporter les bouteilles de vin offertes aux participant-e-s.

◀ Alain Perruchoud, Président
◀ François Zuber, Secrétaire

Fonctionnement	Budget 2019	Budget 2018	Budget 2017	Budget 2016
Recettes	167'800.-	173'200.-	164'550.-	163'170.-
Dépenses	91'000.-	99'650.-	77'850.-	76'600.-
Marge d'autofinancement	76'800.-	73'550.-	86'700.-	86'570.-
Amortissements comptables	46'00.-	51'000.-	70'300.-	70'100.-
Perte (-) / Bénéfice net (+)	(+) 30'800.-	(+) 22'550.-	(+) 16'400.-	(+) 16'470.-

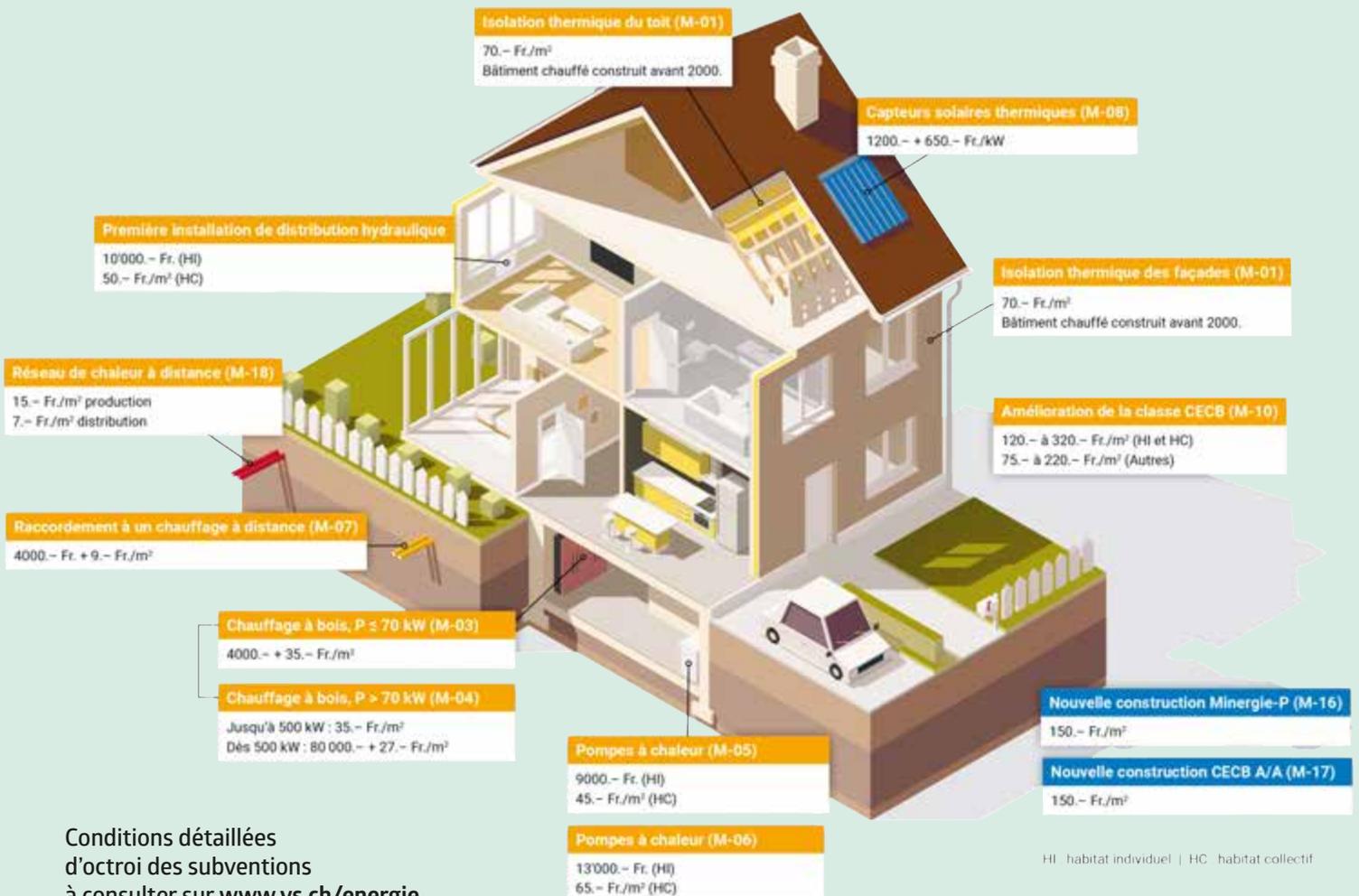
Investissements	Budget 2019
Sigeroulaz - Bâtiment «L'Etable»	1'200'000.-
Sigeroulaz - Bâtiment Colonie	50'000.-

INFO EN IMAGES



Les contemporains-nes de la classe 2001, réunis à la Maison Bourgeoise de Chalais, à l'occasion de leur promotion civique

LE PROGRAMME BÂTIMENTS DANS LE CANTON DÈS JANVIER 2020



Conditions détaillées
d'octroi des subventions
à consulter sur www.vs.ch/energie

Information

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Conformément aux dispositions légales, la Commune de Chalais publie officiellement une information générale sur la qualité de l'eau potable distribuée sur son territoire.

Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
Carbone organique total	<0.5 mg/L	max. 1.0 mg/L	Conforme
Conductivité électrique 20 °C	794 µS/cm		Conforme
pH mesuré au laboratoire	7.9	M: 6.8 - 8.2	
Dureté totale	50.7 °F		
Dureté carbonatée	10.5 °F		
Calcium	160.4 mg/L		
Ammonium	<0.05 mg/L	max. 0.10 mg/L	Conforme
Nitrite	<0.01 mg/L	max. 0.10 mg/L	Conforme
Turbidité	0.5 UT/F	max. 1.0 UT/F	Conforme

Prélèvement du 18 avril 2019 à Vercorin

BILAN QUALITATIF

D'après les analyses microbiologiques effectuées jusqu'ici, la qualité de l'eau s'inscrit dans les limites légales.

TRAITEMENT DE L'EAU

Eau de la Réchy Filtration et chloration
Eau souterraine Aucune

PROVENANCE DE L'EAU

Eau de la Réchy 80%
(Valeurs annuelles approximatives)
Eau de source 10%
Eau de la nappe phréatique 10%

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Administration communale: 027 459 1111

ÉVITONS LE GASPILLAGE DE L'EAU POTABLE! ARROSONS INTELLIGEMMENT!

L'arrosage devrait se faire soit tôt le matin avant 8 h ou le soir après 20 h.

Trop d'eau est inutile; cette dernière sera perdue dans le sol et lessivera les engrais.
De plus, une trop grande fréquence de l'arrosage risque d'augmenter les problèmes phytosanitaires.

Un arrosage de 20 l/cm² * (ou 2 x 10 l) par semaine suffit largement pour une surface engazonnée.

*20 l/cm² = 2 cm dans un récipient à bord droit

Territoire

INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE CHALAIS

Le Valais compte un très grand nombre de monuments et de sites historiques. Ils témoignent de l'évolution de notre société et contribuent au succès touristique de notre canton. Ce patrimoine bâti permet de maintenir l'identité culturelle de nos villages et quartiers. C'est pourquoi la législation fédérale (LPN) exige que les communes prennent des mesures afin de préserver l'intégrité et l'authenticité de ce patrimoine. Dans le cadre de son projet de révision du PAZ, la commune de Chalais a identifié la nécessité de réaliser un inventaire du patrimoine bâti pour ses villages, considérés comme sites d'importance régionale et locale. Après avoir réalisé celui du centre du village de Vercorin entre 2018 et 2019, **c'est au tour du centre du village de Chalais de dresser son inventaire durant le premier semestre de l'année en cours.** En 2021, le centre du village de Réchy sera également inventorié.

L'inventaire est un outil de connaissance et de gestion des constructions existantes qui est prévu par la loi cantonale (LC art. 18 et OC art. 12). Il est réalisé par les communes, avec l'aide d'un mandataire externe, puis homologué par le Canton, et finalement mis à l'enquête publique.

L'inventaire permet de classer les constructions selon leurs qualités historiques. Il permet également d'édicter des règles

pour la transformation et la rénovation des bâtiments anciens et de définir les marges de manœuvre pour les propriétaires. L'inventaire se compose d'une fiche A4 pour chaque bâtiment, comportant un plan de situation, une photo, un bref descriptif, ainsi qu'une note correspondant à la valeur patrimoniale de l'objet (à consulter Chalais Info de juin 2018, page 14). **Pour évaluer la qualité des bâtiments et récolter les informations utiles, une visite sur place de chaque objet est réalisée par les mandataires. Celle-ci se limite à l'extérieur des bâtiments et à leurs abords.**

L'inventaire communal s'inscrit dans une démarche globale de valorisation et de préservation du patrimoine. La commune peut par exemple décider d'octroyer des subventions financières aux propriétaires des bâtiments sur la base de l'inventaire, afin de compenser les coûts liés aux exigences de conservation. Dans les communes touchées par l'interdiction de construire de nouvelles résidences secondaires, la loi prévoit la possibilité de transformer les objets classés à l'inventaire ou caractéristiques du site en résidence secondaire. C'est l'inventaire du patrimoine bâti qui permet de définir les objets concernés par cette mesure.

◀ Patrick Rudaz, Vice-Président



Périmètre défini pour l'établissement de l'inventaire du patrimoine bâti

Equipement

RÉAMÉNAGEMENT DU VILLAGE DU VERCORIN

Réaménagement des rues du Vieux Village et de la place Centrale à Vercorin

Cela fait des années que le Conseil communal réfléchit à un réaménagement du centre de Vercorin. Pour maintenir le cachet original du centre du Village de Vercorin, le Conseil a décidé de mandater un architecte paysagiste afin de redéfinir l'espace public. Ce concept doit aussi pouvoir être décliné sur les routes principales de Vercorin comme les routes d'Anniviers et du Téléphérique.

En 2019, nous avons terminé la liaison de différentes conduites industrielles (eau potable, gaz, électricité et eau claire) entre les villages de Chalais et de Vercorin. Ces travaux se sont déroulés sur 3 ans et ont traversé le cœur du village de Vercorin, par le Chemin du Bouillet, la Place Centrale et la Rue Centrale. Ils ont occasionné des ouvertures importantes de fouilles et se sont terminés par la pose d'un enrobé provisoire à fin 2019, destiné à passer une saison hivernale un peu plus confortable.

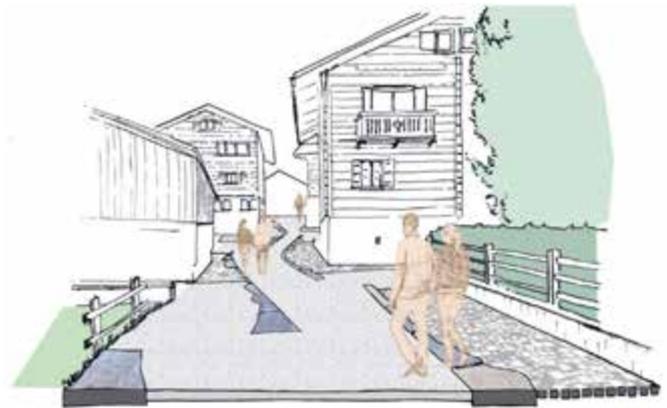
LE CONCEPT DU PAYSAGISTE M. ARNAUD MICHELET

La place centrale se trouve à la croisée des chemins. Le motif au sol dessinera la place et se prolongera dans les rues. La fontaine sera déplacée sur le côté ouest et les pierres du bassin seront réutilisées. Un écran de verdure terminera agréablement sa mise en valeur. L'usage de cet espace sera ainsi amélioré, aussi bien lors des marchés que des manifestations et événements divers.



En ce qui concerne les rues, il a été décidé de recréer un vieux chemin, qui sera délimité par des pierres. Ce chemin, à l'échelle du piéton, occupera le centre des rues. Son bord irrégulier et ses dimensions feront oublier la route. Par ailleurs, son tracé

se détachera des façades avec des surfaces pavées en pierres naturelles qui mettront en valeur le tissu bâti. Le régime de circulation en zone de rencontre sera conservé.



PLANNING DES TRAVAUX

Les travaux débuteront au printemps après les fêtes de Pâques. Ils s'effectueront en deux phases. La première, avant la saison estivale et la seconde, en automne. Les rues seront toujours praticables durant la pause estivale de mi-juillet à fin août. Une information complémentaire, avec le programme des fermetures de routes, sera envoyée aux riverains touchés. Les travaux seront organisés de façon à laisser au maximum l'accès «véhicules» aux habitants.

Nous sommes conscients des désagréments causés depuis 3 ans par ces différents travaux. Nous comptons sur la compréhension de tous en vue du but final recherché, qui ne pourra qu'embellir le cœur du Vieux Village de Vercorin.



Affaire bourgeoisiale

BUVETTE DE SIGEROU LAZ

La dernière Assemblée bourgeoisiale, réunie le 25 mars 2019, a décidé d'un crédit d'engagement de 1.2 millions de francs, pour rénover et agrandir le bâtiment de l'Étable de Sigeroulaz. Après plusieurs mois d'échanges avec les services de l'Etat du Valais, l'autorisation de rénover et d'agrandir le bâtiment de l'Étable de Sigeroulaz a enfin été délivrée, le 21 novembre 2019. Dès lors, l'établissement des plans détaillés a pu démarrer et les travaux de construction débuteront dès la fermeture du domaine skiable ce printemps.

Afin de répondre aux exigences légales en matière de chauffage, deux variantes ont été analysées, l'une avec une chaudière aux pellets et l'autre avec une pompe à chaleur géothermique (PAC). La variante « pellets » répond aux exigences écologiques en terme de chauffage, mais nécessite le transport du combustible, par camions, depuis la plaine jusqu'à Sigeroulaz. Ce moyen d'approvisionnement s'avère nettement moins respectueux de notre environnement et génère des coûts d'exploitation relativement élevés. La variante « PAC » s'inscrit parfaitement

dans la ligne promue par le service de l'Energie et des Forces Hydrauliques du Canton du Valais. Une PAC géothermique ne nécessite aucun transport de carburant et son rendement est indépendant de la température extérieure. Son utilisation est donc tout à fait indiquée dans le cas d'un bâtiment situé en altitude, éloigné des habitations, difficile d'accès et occupé saisonnièrement. Le seul bémol, son coût à l'investissement. En effet, la variante « PAC » coûte 50'000 francs de plus que la variante « pellets » proposée dans le projet initial. À noter que le dimensionnement de la PAC proposée tient déjà compte des besoins énergétiques du gîte de l'Etable et du bâtiment de la Colonie.

Le Conseil Bourgeoisial, sensible à l'exemplarité que se doit de démontrer une collectivité publique, propose donc à la présente Assemblée primaire, d'accepter de rallonger le crédit d'engagement précédemment accordé de 50'000 francs, afin de permettre la mise en œuvre de la variante « PAC » dans le cadre de ce projet.

◀ Alain Perruchoud, Président



QUESTION POSÉE À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

Acceptez-vous de rallonger de 50'000 francs le crédit d'engagement de 1'200'000 francs précédemment accordé afin de permettre l'installation d'une PAC géothermique dans le bâtiment de l'Étable de Sigeroulaz ?

PLAN DE SCOLARITÉ 2020 / 2021

Ouverture de l'année scolaire

lundi 17 août 2020 (matin)

Vacances

Automne + La Toussaint	du	mercredi	21	octobre	2020	à midi
	au	lundi	2	novembre	2020	le matin
Noël	du	mercredi	23	décembre	2020	à midi
	au	jeudi	7	janvier	2021	le matin
Carnaval	du	vendredi	12	février	2021	le soir
	au	lundi	22	février	2021	le matin
Saint-Joseph	du	jeudi	18	mars	2021	le soir
	au	lundi	22	mars	2021	le matin
Pâques	du	jeudi	1 ^{er}	avril	2021	le soir
	au	lundi	12	avril	2021	le matin
Ascension	du	mercredi	12	mai	2021	à midi
	au	lundi	17	mai	2021	le matin
Pentecôte	du	vendredi	21	mai	2021	le soir
	au	mardi	25	mai	2021	le matin
Fête-Dieu	du	mercredi	2	juin	2021	à midi
	au	vendredi	4	juin	2021	le matin

Clôture de l'année scolaire

vendredi 18 juin 2021 (soir)

Une demi-journée doit être rattrapée. Elle le sera en allant en classe toute la journée :

CO Grône: le mardi 22 décembre 2020 le soir

Remarque: les élèves du CO Grône seront en journée sportive le mercredi 20 janvier 2021 (après-midi y compris)

FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site www.chalais.ch.

Finances bourgeoisiales

COMPTES 2019 ET BUDGET 2020

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2019

L'exercice 2019 de la bourgeoisie se boucle avec une marge d'autofinancement de 137'349 CHF.

Cette marge découle des revenus qui atteignent 231'342 CHF et des charges qui atteignent 93'993 CHF. L'exercice a enregistré la vente d'un terrain bourgeoisial, raison pour laquelle les revenus sont supérieurs à ceux enregistrés durant l'année 2018. Les écarts entre le budget 2019 et les comptes sont expliqués ci-dessous, notamment pour les rubriques suivantes :

- **Charges maison bourgeoisiale de Chalais** – Un montant de 12'000 CHF était prévu au budget 2019 pour l'arrachage des buissons et la pose de barrières (suite des travaux effectués en 2018). Le montant reporté sur l'année 2019 a été surestimé.
- **Charges bâtiments de Sigeroulaz** – La rénovation de la colonie de Sigeroulaz a été planifiée au budget d'investissement 2019 pour 50'000 CHF (2^e partie des travaux effectués en 2018). Etant donné qu'il s'agit majoritairement de frais d'entretien du bâtiment plutôt que de l'investissement, la facture de 33'450 CHF a été mise en charges dans le fonctionnement.
- **Intérêts des dettes** – Un montant de 7'000 CHF a été inscrit au budget 2019 pour le financement bancaire de l'agrandissement et la rénovation de la buvette de Sigeroulaz. Le projet ayant pris passablement de retard en raison de l'autorisation de l'État du Valais qui n'a été accordée qu'au mois de décembre 2019, l'emprunt bancaire planifié durant l'année 2019 n'a pas été nécessaire.
- **Amortissement du patrimoine financier** – Un amortissement de 4 % a été réalisé.
- **Pertes s/débiteurs** – La provision pour pertes sur débiteurs a pu être dissoute de 10'000 CHF.
- **Gain comptable sur patrimoine financier** – Le terrain bourgeoisial (parcelle N° 5487) a été vendu à l'entreprise LCML Zermatten SA pour un montant de 66'560 CHF.

En ce qui concerne le bilan, il s'agit de relever les points suivants :

- **Débiteurs** – Nette augmentation du poste débiteurs ouverts au 31.12. Il s'agit notamment de la vente de la parcelle 5487 à LCML Zermatten SA qui était échue au début de l'année 2020. Le tout a été réglé en janvier 2020.
- **Bâtiments de Sigeroulaz** – Les différentes études liées à l'agrandissement et la rénovation de la buvette de Sigeroulaz ont été activées au bilan pour un montant de 50'204 CHF. Cet actif a ensuite été amorti à raison de 4 %.
- **TVSA – prêt loyer** – Les annuités de remboursement 2018 et 2019 de Télécabine de Vercorin SA ont été effectuées sur le même exercice, soit en 2019.

- **Investissements propres** – La différence entre les montants 2018 et 2019 provient des amortissements effectués à raison de 10 % selon nos obligations légales.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020

Le budget de fonctionnement a été établi sur la base des comptes 2019. Les rubriques suivantes méritent d'être commentées :

- **Réceptions** – Sortie des bourgeois prévue tous les deux ans qui aura lieu en 2020.
- **Amortissement patrimoine financier** – L'investissement de la buvette de Sigeroulaz de 1.2 million CHF sera amorti à raison de 4 %.
- **Droits de superficie et locations** – Une nouvelle location des terrains bourgeoisiaux à l'entreprise Befatec SA est prévue dès 2020.

Les charges prévues s'élèvent à 139'000 CHF et les revenus à 187'000 CHF. Il en résulte une marge d'autofinancement de 48'000 CHF. Après avoir procédé aux amortissements ordinaires de 41'100 CHF, l'exercice 2020 devrait se boucler avec un bénéfice de 6'900 CHF et la fortune au 31 décembre 2020 devrait avoisiner les 1'043'059 CHF.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2020

Le budget 2020 des investissements prévoit le report du budget 2019 pour la rénovation et l'agrandissement de la buvette de l'Étable à Sigeroulaz pour un montant de 1'200'000 CHF, compte tenu du retard pris dans le projet en raison des autorisations de l'État du Valais arrivées très tardivement.

PLAN FINANCIER 2021-2024

L'investissement de 1.2 millions de francs pour l'agrandissement et la rénovation de l'actuelle buvette de l'Étable, décidé lors de la dernière assemblée primaire bourgeoisiale, est le seul prévu sur les quatre prochaines années. En ce qui concerne le fonctionnement, aucun changement significatif ne devrait se produire.

BOURGEOISIE DE CHALAIS		COMPTES 2019	BUDGET 2019	COMPTES 2018	BUDGET 2020
029.3	CHARGES ADMINISTRATION GENERALE PERSONNEL				
029.301	Conciergerie maison bourgeoisiale Chalais	6'601,60	7'000,00	5'134,00	7'000,00
029.303	Charges sociales	303,80	1'000,00	403,40	500,00
		6'905,40	8'000,00	5'537,40	7'500,00
	BIENS ET SERVICES				
029.314	Charges des immeubles	1'673,85	4'000,00	10'145,40	4'000,00
029.314.01	Charges maison bourgeoisiale Chalais	13'199,20	21'000,00	17'907,75	11'500,00
029.314.02	Charges maison bourgeoisiale Vercorin	2'127,26	2'500,00	1'992,10	3'000,00
029.314.03	Charges bâtiments de Sigeroulaz	0,00	10'000,00	47'452,75	
029.314.04	Entretien et surveillance des forêts	0,00	2'000,00	0,00	2'000,00
029.314.05	Entretien et surveillance des pâturages	4'000,00	4'000,00	4'000,00	4'000,00
029.318	Réceptions	1'228,00	1'500,00	9'444,05	9'500,00
029.318.01	Vinification	13'713,85	13'000,00	13'085,55	13'500,00
029.318.20	Comptabilité et frais administratifs	8'853,90	8'000,00	7'595,20	10'000,00
029.319	Impôts et cotisations	9'990,70	10'000,00	8'576,70	11'000,00
029.330.01	Pertes s/débiteurs	0,00	0,00	-16'871,25	
029.321	Intérêts des dettes	-13,97	7'000,00	-3,48	7'000,00
		54'772,79	83'000,00	103'324,77	75'500,00
942.3	CHARGES PATRIMOINE FINANCIER IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER				
942.314.00	Charges bâtiments de Sigeroulaz	40'315,39	0,00	0,00	8'000,00
942.330.00	Amortissement patrimoine financier	2'000,00	0,00	0,00	48'000,00
942.330.01	Pertes s/débiteurs patrimoine financier	-10'000,00	0,00	0,00	0,00
		32'315,39	0,00	0,00	56'000,00
TOTAL DES DEPENSES		93'993,58	91'000,00	108'862,17	139'000,00
029.4	REVENUS ADMINISTRATION GENERALE REVENU DES BIENS				
029.423	Droits de superficie et locations	0,00	93'000,00	103'766,85	
029.423.10	Location maison bourgeoisiale Chalais	0,00	300,00	150,00	
029.423.20	Location maison bourgeoisiale Vercorin	0,00	30'500,00	31'050,00	
029.423.30	Locations des bâtiments de Sigeroulaz	0,00	25'000,00	25'000,00	
029.425.00	Frais récupérés - intérêts retard	1'033,10	0,00	1'588,80	0,00
029.427.01	Location maison bourgeoisiale Chalais	600,00	0,00	0,00	500,00
029.427.02	Location maison bourgeoisiale Vercorin	29'550,00	0,00	0,00	30'500,00
		31'183,10	148'800,00	161'555,65	31'000,00
	CONTRIBUTIONS				
029.431	Agrégation de nouveaux bourgeois	0,00	0,00	1'400,00	0,00
029.435	Vente de bois	0,00	0,00	0,00	0,00
029.435.10	Vente de vin	17'855,00	19'000,00	18'231,55	18'000,00
		17'855,00	19'000,00	19'631,55	18'000,00
942.4	REVENUS PATRIMOINE FINANCIER IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER				
942.423.00	Location bâtiment de Sigeroulaz	25'000,00	0,00	0,00	25'000,00
942.423.01	Droits de superficie et locations	92'614,55	0,00	0,00	113'000,00
942.424.00	Gain comptable patrimoine financier	64'690,00	0,00	0,00	0,00
		182'304,55	0,00	0,00	138'000,00
TOTAL DES REVENUS		231'342,65	167'800,00	181'187,20	187'000,00
MARGE D'AUTOFINANCEMENT		137'349,07	76'800,00	72'325,03	48'000,00
029.33	AMORTISSEMENT				
029.331	Amortissement patrimoine administratif	47'000,00	46'000,00	51'500,00	41'100,00
		47'000,00	46'000,00	51'500,00	41'100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE		90'349,07	30'800,00	20'825,03	6'900,00

BOURGEOISIE DE CHALAIS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF		2019	2018
10	DISPONIBLE ET COURT TERME		
102	Banque Raiffeisen	518'432,48	515'967,79
		518'432,48	515'967,79
11	AVOIRS		
115	Débiteurs	86'901,10	9'943,40
116	AFC - Impôts anticipés à récupérer	14,20	104,02
		86'915,30	10'047,42
12	PLACEMENTS		
121	Titres	1,00	1,00
123	Terrains	289'965,00	291'835,00
123.50	Bâtiments de Sigeroulaz	48'204,10	0,00
123.60	TVSA - prêt loyer	40'000,00	80'000,00
124	Mobilier	1,00	1,00
		378'171,10	371'837,00
13	ACTIFS TRANSITOIRES		
139	Actifs transitoires	0,00	3'029,35
		0,00	3'029,35
Total 10-11-12-13		983'518,88	900'881,56
14	INVESTISSEMENTS PROPRES		
140	Alpages et pâturages	1,00	1,00
143.10	Maison bourgeoisiale de Chalais	101'000,00	113'000,00
143.20	Maison bourgeoisiale de Vercorin	309'000,00	344'000,00
145	Forêts	57'600,00	57'600,00
		467'601,00	514'601,00
Total 14		467'601,00	514'601,00
TOTAL DE L'ACTIF		1'451'119,88	1'415'482,56
PASSIF		2019	2018
20	DETTES A COURT TERME		
200	Créanciers	41'405,20	10'718,70
		41'405,20	10'718,70
23	ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES		
230	Prêt communal pour MB Vercorin	333'500,00	364'000,00
		333'500,00	364'000,00
24	PROVISIONS		
240	Provisions pour pertes sur débiteurs	21'000,00	31'000,00
		21'000,00	31'000,00
25	PASSIFS TRANSITOIRES		
259	Passifs transitoires	14'445,60	59'343,85
		14'445,60	59'343,85
28	FINANCEMENTS SPECIAUX		
280	Fonds forestier	4'609,40	4'609,40
		4'609,40	4'609,40
29	FORTUNE		
290	Fortune nette au 1 ^{er} janvier	945'810,61	924'985,58
291	Variation de fortune	90'349,07	20'825,03
		1'036'159,68	945'810,61
TOTAL DU PASSIF		1'451'119,88	1'415'482,56

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DÉCHETTERIES



Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, frigos, ferraille et déchets végétaux.

Horaires

Déchetterie intercommunale de l'UTO	Matin	Après-midi
Lu, Me, Ve, Sa	08 h 00 - 11 h 45	13 h 30 - 16 h 45
Ma, Je	08 h 00 - 11 h 45	13 h 30 - 18 h 45
Veille de fête	Fermeture 15 h 45	
Fermetures	24, 26 et 31 décembre 2020, 2 janvier 2021	

Déchetterie de Vercorin	Été / dès le 15 mars	Hiver / dès le 1 ^{er} novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h / 13 h à 15 h	10 h à 12 h

ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Place des Ecoles 2, 3966 Chalais
Tél. 027 459 11 11
chalais@chalais.ch
www.chalais.ch



EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA COMMUNE (NOMBRE D'HABITANTS AU 1^{ER} JANVIER)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Commune	3365	3405	3442	3499	3566	3575	3589
Chalais	1163	1167	1166	1239	1258	1278	1285
Réchy	1419	1444	1486	1478	1493	1504	1483
Briey	148	154	154	160	154	148	151
Vercorin	635	640	636	622	661	645	670

